

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré

se réunira en séance ordinaire en Mairie de DOMAGNÉ

Le 22 septembre 2025 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2025

Délibérations :

- 2) Institutions et vie politique :
 - Rapport d'activités 2024 du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et Vilaine
- 3) Fonction publique
 - Personnel : modification du temps de travail d'un emploi au service scolaire
 - Personnel : point de situation
- 4) Domaine et patrimoine :
 - Cimetière : lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon

Informations :

- 5) Projet de maison intergénérationnelle
- 6) Commission Conseil Municipal des Jeunes : lancement de la nouvelle équipe
- 7) Commission Jeunesse : projet de création d'un permis à points
- 8) Commission Communication : nouveaux supports de communication : plans, photos, réseau « Mon Village »
- 9) Travaux et acquisitions : point sur les projets en cours
- 10) Téléphonie : évolution des installations situées sur la commune
- 11) Urbanisme : révision du PLUI ; DIA, PC, DT
- 12) Décisions du Maire
- 13) Questions diverses

A Domagné, le 16 septembre 2025

